



# Bulletin Officiel

N°6549 Mercredi 23 Février 2022

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)27<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE  
DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

2

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TLF 2022-1

11

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-1 »

16

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

BH LEASING SUBORDONNE 2022-1

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
(MISE A JOUR EN DATE DU 28/01/2022)

## ANNEXE II

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- SICAV BH CAPITALISATION

**AVIS DU CMF**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL  
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

Dans le cadre du prospectus, la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « STA » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Monsieur Nouri CHAABANE, actionnaire de référence de la STA détenant 41,83% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;

- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la STA.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 16/12/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal dix (10) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Le Conseil de la Bourse a, en outre, pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de la STA de mettre en place un contrat de liquidité portant sur 0,510 MDT et recommande vivement l'augmentation de ce montant pour le porter au moins à 1,0 MDT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse BNA Capitaux a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 17,000 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Contexte et objectifs de l'opération :**

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- ✓ Accéder à de nouvelles sources de financement visant l'amélioration du coût de ses ressources ;
- ✓ Garantir la liquidité des titres de la société ;
- ✓ Accroître la notoriété de la société auprès de ses clients et de ses fournisseurs ;
- ✓ Bénéficier de l'avantage fiscal en réduisant le taux d'imposition de 35% à 20%.

#### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 28/07/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « STA » tenue le 28/07/2021 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour décider les modalités de cette opération.

#### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **600.000 actions** d'une valeur nominale de 10 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **30%** du capital social actuel dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **480 000 actions** représentant **80%** de l'offre au public et **24%** du capital de la STA au prix de 17,000 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **120 000 actions**, représentant **20%** de l'offre au public et **6%** du capital social de la STA auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 002 DT, centralisé auprès de la BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'OPF et inversement.**

#### **1- Présentation de la société :**

**Dénomination sociale :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

**Siège social :** Z.I.Borj Ghorbel, la nouvelle médina, 2096 Ben Arous

**Forme juridique :** Société anonyme.

#### **Législation particulière applicable :**

La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative à la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995 tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 05 février 1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

**Date de constitution :** 19/05/2014

**Capital social :** 20.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal dix (10) dinars entièrement libérées.

#### **Objet social :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales ; industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

**2- Période de validité de l'offre :**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public **du 21/02/2022 au 04/03/2022 inclus**.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/02/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **04/03/2022**.

**3- Date de jouissance des actions :**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

**4- Modalités de paiement du prix :**

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « STA », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **17,000 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de la BNA Capitaux- Intermédiaire en bourse au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

**5- Etablissements domiciliaires :**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre du Placement Global.

**6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres :**

L'opération proposée porte sur une offre de **600 000** actions à céder, soit **30%** du capital de la société après réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en DT	% du capital
<b>Offre à Prix Ferme (OPF)</b>	80,0%	480 000	8 160 000	24,0%
<b>Placement Global</b>	20,0%	120 000	2 040 000	6,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>600 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>30,0%</b>

**Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 480 000 actions seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (en DT)	En % du capital social	En % de l'offre
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels et 100 000 actions pour les institutionnels	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%
<b>Total</b>	<b>480 000</b>	<b>8 160 000</b>	<b>24,0%</b>	<b>80,0%</b>

Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Les 480 000 actions seront offertes aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social de la société) et 100 000 actions pour les institutionnels (soit un maximum de 5% du capital social de la société).

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre du Placement Global et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **20 actions**, ni supérieur à :

- 10 000 actions pour les non-institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social ;
- 100 000 actions pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse), soit au plus 5% du capital social ;

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

#### **Placement Global :**

Dans le cadre du Placement Global, **120 000 actions** représentant **20,0%** de l'offre au public et **6,0%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 002 DT**.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès de l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à **14 706 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 002 DT** ni supérieur à **100 000 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **1 700 000 DT**.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

#### **7- Transmission des demandes et centralisation :**

##### **Offre à Prix Ferme :**

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

##### **Placement Global :**

A l'issue de l'opération de placement, BNA Capitaux intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

#### **8- Ouverture des plis et dépouillement :**

##### **Offre à Prix Ferme :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

**Placement Global :**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordres d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

**9- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse le nombre d'actions attribuées, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

**10- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué, en date du 28/12/2021, aux actions de la Société Tunisienne d'Automobiles le code ISIN : TNGTFLC2986.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'intermédiaire en Bourse, BNA Capitaux.

**11- Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

**12- Avantage fiscal :**

Conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles porte sur la cession au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

**13- Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la « STA », a été établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les cinq actionnaires suivants de la STA, à savoir : M. Nouri CHAABANE, M. Amenallah BEN TEMESSEK, ATID SICAF, Consortium des Immobilières Maghrébines et Hôtel le Palace portant sur un montant de 1 000 000 DT et 58 800 actions.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°22-1069 du 19 janvier 2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA », de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

---

2022 - AC - 005

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«TLF 2022-1»**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/06/2020** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2021** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2022-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum, pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum, pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt comme suit :

- Montant : 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars ;
- Taux et durée : 9,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « **TLF 2022-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2022-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **09/03/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/04/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/04/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/04/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/04/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **09/03/2022** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2022 des mises en force qui s'élèvent à 363 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 74,5 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 60 millions de dinars par des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2022-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

**Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/04/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/04/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2022-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- ✓ *Taux variable sur 5 ans* : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.
- ✓ *Taux fixe sur 5 ans* : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **08/04/2027**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/04/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,60%** l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,246% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,996%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2022-1» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,672 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **20 juillet 2021**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 11/02/2022 une notation **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2022-1 » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « TLF 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2022-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2022-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/02/2022** sous le n°**22-1072**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2021 » enregistré auprès du CMF en date du **11/08/2021** sous le n° **21-002**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2021 » enregistrée auprès du CMF en date du **03/02/2022** sous le n° **21-0002/A001** ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2022.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2022.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« HL 2022-1 »**

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**HL 2022-1**» de 30 millions de Dinars, ouvertes au public le **21/02/2022**, ont été clôturées en date du **21/02/2022** pour un montant total souscrit de 30 millions de Dinars.

2022 - AS - 0123

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



**Groupe BH BANK**

Société Anonyme au capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Immeuble BH Assurance, Rue Zohra FAIZA, Centre Urbain Nord -1082- Cité Mahrajène

Identifiant unique : 0587756X

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**

**«BH LEASING Subordonné 2022-1 »**

**De 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 000 000 dinars**

**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**Prix d'émission : 100 dinars**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH LEASING réunie le 27/04/2021 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 Millions de dinars dans un délai de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 14/02/2022 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant de 10 Millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 Millions de dinars et ce, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,70% et/ou TMM+2,90%	Constant par 1/5ème à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de grâce	9,90% et/ou TMM+3,15%	Constant par 1/5ème à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 12 000 000 de dinars, divisé en 100 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 120 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «BH LEASING Subordonné 2022-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **21/02/2022** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **25/02/2022**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (12 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 120 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :**  
L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BH LEASING Subordonné 2022-1 » permettra à la société de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** BH LEASING Subordonné 2022-1
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la société BH LEASING mentionnant la catégorie et le taux d'intérêt choisi.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2022**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit au **25/02/2022**.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,90% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **290 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,70% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B, d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,15% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **315 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,90% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2027** pour la catégorie A et le **25/02/2029** pour la catégorie B.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2023** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2023** pour la catégorie A et le **25/02/2025** pour la catégorie B.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,70% l'an** pour la catégorie **A** et de **9,90% l'an** pour la catégorie **B**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2022 à titre indicatif, qui est égale à **6,246%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,146%** pour la catégorie **A** et de **9,396%** pour la catégorie **B**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie **A** et de **3,15%** pour la catégorie **B**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations subordonnées sont émises pour une période totale de **5 ans** pour la catégorie **A** et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie **B**.

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ **2,669 ans** pour la catégorie **A** ;
- ✓ **4,115 ans** pour la catégorie **B**.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BH LEASING, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

BH LEASING s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH LESING Subordonné 2022-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BH INVEST intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

---

2022 - AS - 0118

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	210,296	210,326
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	144,278	144,301
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,221	120,238
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	129,654	129,675
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	125,576	125,595
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	125,476	125,497
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	120,704	120,721
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,775	48,781
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,124	35,129
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	119,407	119,426
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,596	18,599
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	130,798	130,806
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,231	1,231
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,155	126,172
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,297	12,298
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	177,447	177,474
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,173	12,174
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	100,928	100,943
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,094	103,111
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,531	14,531
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,966	1,967
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,267	66,274
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,838	137,672
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	106,823	106,783
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,129	112,146
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,657	139,695
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	534,997	535,089
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	138,402	138,508
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	177,496	177,140
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	101,456	101,574
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,230	132,089
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	171,639	171,254
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	149,713	149,331
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,056	23,040
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,372	93,188
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2252,683	2255,697
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	132,664	132,909
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	219,680	219,878
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,990	2,981
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,688	2,681
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	65,929	66,142
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,343	1,344
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,243	1,241
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,217	1,213
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	109,930	109,741
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1187,477	1187,823
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,323	13,294
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,509	10,548
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,308	12,371
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	88,466	88,616
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,305	1,301
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>					

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,306	110,319	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,236	102,248	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	108,757	108,774	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	105,920	105,936	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,064	108,083	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	110,729	110,745	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,281	107,296	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,281	104,295	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,845	103,853	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	107,956	107,972	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,035	110,053	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,620	106,633	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	105,871	105,882	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	106,177	106,192	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,461	105,476	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	104,877	104,894	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,488	107,498	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,509	105,525	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	103,679	103,692	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,305	108,320	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	103,870	103,881	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	110,619	110,633	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,044	107,062	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	109,895	109,913	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	111,910	112,001	
<b>SICAV MIXTES</b>								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	65,131	65,140	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,916	98,939	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,261	18,243	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	288,647	288,723	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2256,018	2257,917	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,867	70,751	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,100	56,068	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,913	106,877	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,727	11,732	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,939	15,998	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	16,004	16,031	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,080	14,099	
90 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,954	8,941	
91 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	103,407	103,366	
92 FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	80,709	80,589	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	83,866	83,725	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,547	103,514	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	94,254	94,540	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,436	10,444	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	99,459	101,097	101,256	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	149,368	149,430	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	106,254	105,708	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,960	121,134	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,183	121,394	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	189,152	188,702	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	174,917	174,677	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	170,325	170,233	
105 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	23,361	23,262	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	145,181	146,013	
107 FCP VIVED NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	158,540	159,117	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5409,354	5393,253	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	91,818	91,755	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4657,439	4673,023	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,425	10,461	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,874	170,048	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11172,969	11198,969	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	124,397	124,325	

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TANMYA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

67. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
68. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

# SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

## AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de **102.014.425** Dinars, un actif net de **101.425.960** Dinars et un bénéfice de la période de **1.358.920** Dinars.

### Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### Autres obligations légales et réglementaires

- Au 31 décembre 2021, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 25,25% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Le portefeuille de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » comporte au 30 Septembre 2021 des placements en bon de caisse pour un montant de 5 649 918 Dinars. Le Conseil du Marché financier a considéré que les liquidités pouvant être détenues par un OPCVM sont celles détaillés au niveau du communiqué du CMF paru dans son bulletin n° 2007 du 13 janvier 2004, qui se limitent aux seuls dépôts à vue, dépôts à terme et disponibilités. Cette situation a été régularisé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2021.

Tunis, le 31 Janvier 2022

**Le commissaire aux comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C  
Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2021**  
*(Unité : En Dinars)*

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>65 083 869</b>	<b>64 118 045</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 061 151	5 305 212
b - Obligations et Valeurs assimilées		60 022 718	58 812 833
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3-3</b>	<b>36 930 470</b>	<b>42 548 197</b>
a - Placements monétaires		13 191 927	9 978 782
b - Disponibilités		23 738 543	32 569 415
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-5</b>	<b>86</b>	<b>100 085</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>102 014 425</b>	<b>106 766 327</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	<b>147 297</b>	<b>153 627</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	<b>441 168</b>	<b>440 022</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>588 465</b>	<b>593 649</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-6</b>	<b>96 359 478</b>	<b>100 625 450</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>5 066 482</b>	<b>5 547 228</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		839	623
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 065 643	5 546 605
<b>ACTIF NET</b>		<b>101 425 960</b>	<b>106 172 678</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>102 014 425</b>	<b>106 766 327</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>984 324</b>	<b>3 562 967</b>	<b>900 637</b>	<b>3 886 364</b>
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		984 324	3 562 967	900 637	3 886 364
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>574 288</b>	<b>2 731 809</b>	<b>648 089</b>	<b>1 825 174</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 558 612</b>	<b>6 294 776</b>	<b>1 548 726</b>	<b>5 711 538</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-9</b>	<b>146 427</b>	<b>607 228</b>	<b>152 753</b>	<b>471 976</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 412 185</b>	<b>5 687 548</b>	<b>1 395 973</b>	<b>5 239 562</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-10</b>	<b>40 948</b>	<b>168 598</b>	<b>42 581</b>	<b>155 636</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 371 237</b>	<b>5 518 950</b>	<b>1 353 392</b>	<b>5 083 926</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-235 799</b>	<b>-453 307</b>	<b>-172 678</b>	<b>462 679</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 135 438</b>	<b>5 065 643</b>	<b>1 180 714</b>	<b>5 546 605</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>235 799</b>	<b>453 308</b>	<b>172 678</b>	<b>-462 679</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-129 156	-269 796	16 575	148 987
* +/- values réalisées sur cession des titres		116 839	276 653	13 407	13 974
* Frais de négociation des titres		0	-1 259	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 358 920</b>	<b>5 524 549</b>	<b>1 383 374</b>	<b>5 246 887</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>				
a - Résultat d'exploitation	1 371 237	5 518 950	1 353 391	5 083 926
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-129 156	-269 795	16 575	148 987
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	116 839	276 653	13 407	13 974
d - Frais de négociation de titres	0	-1 259	0	0
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>0</b>	<b>5 544 804</b>	<b>0</b>	<b>4 909 363</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>				
<b>a - Souscriptions</b>	<b>10 034 597</b>	<b>72 333 453</b>	<b>19 505 280</b>	<b>94 399 253</b>
* Capital	9 703 200	69 715 500	18 812 300	91 050 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-104 822	-814 469	-214 733	-1 111 599
* Régularisation des sommes distrib.	436 219	3 432 422	907 713	4 460 752
<b>b - Rachats</b>	<b>14 822 922</b>	<b>77 059 916</b>	<b>22 393 101</b>	<b>71 730 502</b>
* Capital	14 303 600	74 032 600	21 558 600	68 806 600
* Régularisation des sommes non distrib.	-152 735	-859 998	-245 906	-833 853
* Régularisation des sommes distrib.	672 057	3 887 314	1 080 407	3 757 755
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-3 429 405</b>	<b>-4 746 718</b>	<b>-1 504 448</b>	<b>23 006 275</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a - En début de période	104 855 365	106 172 678	107 677 126	83 166 403
b - En fin de période	101 425 960	101 425 960	106 172 678	106 172 678
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a - En début de période	1 020 699	1 017 866	1 045 329	795 431
b - En fin de période	974 695	974 695	1 017 866	1 017 866
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,059</b>	<b>104,059</b>	<b>104,309</b>	<b>104,309</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,14%</b>	<b>4,98%</b>	<b>5,01%</b>	<b>5,36%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Décembre 2021  
(Unité en Dinars Tunisiens)

### PRESENTATION DE LA SICAV BH OBLIGATAIRE :

**SICAV BH OBLIGATAIRE** est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 14 avril 1997.

#### 1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

##### 2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

##### 2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-4 Evaluation des titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

#### **2-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **65 083 869** Dinars, contre un solde de **64 118 045** Dinars au 31/12/2020. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 décembre 2021 se détaillent ainsi :

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2021	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<b><u>Titres de l'Etat</u></b>		<b>13 200 000,000</b>	<b>13 536 267,913</b>	<b>13,27%</b>	<b>13,35%</b>	
EMP NAT T3 2021 CB TV	7 000	700 000,000	706 062,981	0,69%	0,70%	-
EMP NAT T2 2021 CB	105 000	10 500 000,000	10 759 226,302	10,55%	10,61%	-
EMP NAT T1 2021 CB	20 000	2 000 000,000	2 070 978,630	2,03%	2,04%	-
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>45 093 476,550</b>	<b>46 486 450,241</b>	<b>45,57%</b>	<b>45,83%</b>	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	5 000	400 000,000	418 612,602	0,41%	0,41%	AA+
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	399 440,000	403 882,728	0,40%	0,40%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	299 458,846	303 782,642	0,30%	0,30%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	99 355,186	100 796,452	0,10%	0,10%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 066 297,143	1 086 633,395	1,07%	1,07%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	933 205,000	950 999,221	0,93%	0,94%	-
AMEN BANK SUB 2020-03	20 000	2 000 000,000	2 129 858,630	2,09%	2,10%	-
AMEN BANK SUB 2021-1	31 000	3 100 000,000	3 249 289,083	3,19%	3,20%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	1 200 000,000	1 208 087,671	1,18%	1,19%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 000 000,000	3 159 008,640	3,10%	3,11%	-
ATL 2015-1	20 000	400 000,000	411 837,369	0,40%	0,41%	BBB
ATL 2016-1	30 000	1 200 000,000	1 238 321,096	1,21%	1,22%	BBB
ATL 2017-1	50 000	3 000 000,000	3 149 760,000	3,09%	3,11%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	400 000,000	412 418,854	0,40%	0,41%	BB
ATL 2021-1	10 000	1 000 000,000	1 002 104,110	0,98%	0,99%	BBB+
ATL SUB 2017	5 000	300 000,000	303 999,781	0,30%	0,30%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	800 000,000	821 878,356	0,81%	0,81%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	100 000,000	105 097,206	0,10%	0,10%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	300 000,000	315 691,398	0,31%	0,31%	BB+
BH 2009	75 000	1 725 050,000	1 725 250,384	1,69%	1,70%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	2 000 000,000	2 092 375,461	2,05%	2,06%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	28 000,000	29 293,257	0,03%	0,03%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	6 000	360 000,000	378 473,091	0,37%	0,37%	-
BNA SUB 2009	25 000	499 300,000	515 187,066	0,51%	0,51%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	2 400 000,000	2 487 373,150	2,44%	2,45%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	1 440 000,000	1 492 423,890	1,46%	1,47%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	400 000,000	410 392,239	0,40%	0,40%	-
BNA SUB 2018-1 TV	33 330	1 333 200,000	1 367 837,334	1,34%	1,35%	-
BTK 2009 (C)	15 000	399 450,000	418 472,972	0,41%	0,41%	-
CIL-2016-2	5 000	100 000,000	105 260,274	0,10%	0,10%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	60 000,000	61 878,969	0,06%	0,06%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	5 000	350 000,000	352 174,794	0,35%	0,35%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	262 500,000	271 367,466	0,27%	0,27%	-
HL 2016-2	20 000	800 000,000	804 679,890	0,79%	0,79%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	100 000,000	105 449,315	0,10%	0,10%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	300 000,000	316 775,342	0,31%	0,31%	BB

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2021	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
HL 2017-3	15 000	1 200 000,000	1 273 775,342	1,25%	1,26%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	300 000,000	311 942,864	0,31%	0,31%	B+
HL 2020-02	18 160	1 452 800,000	1 469 338,834	1,44%	1,45%	BB-
HL 2020-03	12 000	1 200 000,000	1 291 294,685	1,27%	1,27%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	400 000,000	415 923,819	0,41%	0,41%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	180 000,000	188 280,190	0,18%	0,19%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	800 000,000	836 800,845	0,82%	0,83%	BB
SERVICOM 2016 (*)	5 000	300 000,000	0,000	0,00%	0,00%	CCC+
STB 2008/1	5 000	93 750,375	97 190,891	0,10%	0,10%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	532 600,000	550 170,839	0,54%	0,54%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	5 000	300 000,000	301 851,262	0,30%	0,30%	-
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	6 000	480 000,000	508 721,096	0,50%	0,50%	-
TL 2017-1	10 000	600 000,000	621 335,671	0,61%	0,61%	BBB+
TL 2017-2	10 000	800 000,000	847 016,329	0,83%	0,84%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	200 000,000	210 194,411	0,21%	0,21%	BB+
TLF 2019-1 (B) TF	7 500	750 000,000	785 965,479	0,77%	0,77%	BBB
TLF 2019-1 (B) TF	4 000	400 000,000	419 181,589	0,41%	0,41%	BBB
TLF SUB 2020	7 000	700 000,000	752 996,712	0,74%	0,74%	BB+
TLF SUB 2021	6 000	600 000,000	608 376,986	0,60%	0,60%	BB+
TLF2019-1 (A) TV	7 500	450 000,000	466 473,481	0,46%	0,46%	BBB
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	599 070,000	611 216,980	0,60%	0,60%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	200 000,000	211 677,808	0,21%	0,21%	-
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>4 528 160,245</b>	<b>5 061 151,319</b>	<b>4,96%</b>	<b>4,99%</b>	
SICAV BHC	41 935	1 436 490,469	1 462 063,775	1,43%	1,44%	-
TUNISIE SICAV	17 238	3 091 669,776	3 599 087,544	3,53%	3,55%	-
<b>Total Général</b>		<b>62 821 636,795</b>	<b>65 083 869,473</b>	<b>63,80%</b>	<b>64,17%</b>	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du quatrième trimestre 2021, **700 000** Dinars sous forme de titres de l'emprunt national 2021, **1 000 000** sous forme d'obligations de sociétés et **1 786 087** Dinars sous forme de titres des OPCVM.

Les sorties du portefeuille titres au cours du quatrième trimestre 2021 concernent le remboursement des obligations des sociétés échus pour un montant de **3 410 700** Dinars et la cession de titres des OPCVM pour un montant de **1 893 241** Dinars.

#### **(\*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »**

Les cinquième, sixième, septième et huitième échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglés aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

### 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **984 324** Dinars pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 contre **900 673** Dinars pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des obligations	774 722	3 244 968	900 637	3 886 364
Revenus des titres de l'Etat	209 602	317 999	0	0
<b>Total</b>	<b>984 324</b>	<b>3 562 967</b>	<b>900 637</b>	<b>3 886 364</b>

### 3-3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à **36 930 470** Dinars et se détaillent comme suit :

#### a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **13 191 927** Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Emetteur	Note
<b>Certificats de Dépôt</b>				<b>10 291 949,037</b>	<b>10 370 358,092</b>	<b>10,17%</b>		
CD201221/19012022CA RNOY	1	30	7,25	497 597,846	498 558,708	0,49%	BH Bank	
CD211221/20012022LA OUINA	2	30	7,25	995 195,693	996 957,272	0,98%	BH Bank	
CD281221/070122CHAR GUIA	1	10	7,25	499 196,063	499 517,637	0,49%	BH Bank	
CD100721/060122UF	2	180	8,80	966 283,525	999 063,431	0,98%	UF	B
CD171221/160422BH LEAS	4	120	8,50	1 955 915,721	1 961 426,256	1,92%	BH LEASING	F3
CD171221/160422BH LEASING	7	120	8,50	3 422 852,512	3 432 495,948	3,36%	BH LEASING	F3
CD201021/17022022UNI ON FACT	4	120	8,70	1 954 907,677	1 982 338,840	1,94%	UF	B
<b>Billets de trésorerie</b>				<b>780 188,425</b>	<b>797 820,727</b>	<b>0,78%</b>		
BDT041021/12012022G RINPARAPHA*	16	100	11,50	780 188,425	797 820,727	0,78%	GRINPARA PHA	
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>2 000 016,810</b>	<b>2 023 748,121</b>	<b>1,98%</b>		
Prise en pension BTA 031121/01022022 AMEN BANK	2 134	90	7,24	2 000 016,810	2 023 748,121	1,98%	AMEN BANK	
<b>Total</b>				<b>13 072 154,272</b>	<b>13 191 926,940</b>	<b>12,93%</b>		

(\*) Les billets de trésorerie émis par la Société GRINPARAPHA sont avalisés par la BH Bank.

#### b. Les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à **23 738 543** Dinars contre **32 569 415** Dinars au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme (i)	22 364 640	16 446 805
Bons de caisse	0	5 808 698
Avoirs en banque	1 373 903	10 313 912
<b>Total</b>	<b>23 738 543</b>	<b>32 569 415</b>

(i) Les Comptes à Terme

Le solde de ce poste s'élève à **22 364 640** dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CAT081121/08112022HAMMEMSOUSSE	365	7,24	44 000,000	44 377,035	0,04%	BH Bank
CAT081121/08112022KRAMKHEIREDD	365	7,24	40 000,000	40 342,759	0,04%	BH Bank
CD011121/01112022MANOUBA	365	7,24	92 000,000	92 890,540	0,09%	BH Bank
CT010221/010222HAMAM SOUSSE	365	7,15	11 000,000	11 575,761	0,01%	BH Bank
CT010221/010222HAMMAMET	365	7,15	60 000,000	63 140,515	0,06%	BH Bank
CT010321/010322AVENUE DE CARTH	365	7,23	14 000,000	14 678,867	0,01%	BH Bank
CT010321/010322LAOUINA	365	7,23	25 000,000	26 212,263	0,03%	BH Bank
CT010421/010422INTERNATIONALE	365	7,23	500 000,000	521 789,041	0,51%	BH Bank
CT010421/010422SAHLOUL	365	7,23	34 000,000	35 481,654	0,03%	BH Bank
CT010421/010422SFAX SIDI MANS	365	7,23	9 000,000	9 392,202	0,01%	BH Bank
CT010421/010422SFAX SIDI MANSO	365	7,23	3 000,000	3 130,734	0,00%	BH Bank
CT020221/020222BARDO	365	7,15	100 000,000	105 218,521	0,10%	BH Bank
CT020221/020222ENNASR	365	7,15	27 000,000	28 409,001	0,03%	BH Bank
CT020321/020322ENNASR	365	7,23	70 000,000	73 383,244	0,07%	BH Bank
CT020421/040422CHARGUIA	367	7,23	25 000,000	26 085,490	0,03%	BH Bank
CT020421/040422LAOUINA	367	7,23	183 000,000	190 945,790	0,19%	BH Bank
CT020421/040422SOUSSE RIADH	367	7,23	350 000,000	365 196,866	0,36%	BH Bank
CT020421/040422YASMINET	367	7,23	100 000,000	104 341,962	0,10%	BH Bank
CT020721/040722HAMMAMET	367	7,26	79 000,000	81 300,446	0,08%	BH Bank
CT021221/02122022SIDIMANSOUR	365	7,25	17 000,000	17 081,041	0,02%	BH Bank
CT021221/021222JARDINS DEL MEN	365	7,25	12 000,000	12 057,206	0,01%	BH Bank
CT030221/030222SFAX SIDI MANSO	365	7,15	20 000,000	21 040,570	0,02%	BH Bank
CT030521/030522CHARGUIA	365	7,25	16 000,000	16 617,819	0,02%	BH Bank
CT030521/030522RADES	365	7,25	8 000,000	8 308,910	0,01%	BH Bank
CT030521/030522SOUSSE HACHED	365	7,25	82 000,000	85 166,323	0,08%	BH Bank
CT031121/031122KALAA SGHIRA	365	7,24	229 000,000	231 143,992	0,23%	BH Bank
CT03121/02122022MGHIRA	364	7,25	20 000,000	20 092,164	0,02%	BH Bank
CT031221/02122022MANOUBA	364	7,25	10 000,000	10 046,082	0,01%	BH Bank
CT031221/051222KHEIREDDINE	367	7,25	45 000,000	45 207,370	0,04%	BH Bank
CT040121/040122SOUSSE HACHED	365	7,12	20 000,000	21 129,837	0,02%	BH Bank
CT040221/040222MANOUBA	365	7,15	20 000,000	21 037,436	0,02%	BH Bank
CT040321/040322SFAX BEJAOUI	365	7,23	368 000,000	385 669,566	0,38%	BH Bank
CT040821/040822SFAX BEJAOUI	365	7,29	150 000,000	153 595,069	0,15%	BH Bank
CT041021/04102022ENNASER	365	7,25	216 000,000	219 054,773	0,21%	BH Bank
CT041021/04102022KELIBIA	365	7,25	36 000,000	36 509,129	0,04%	BH Bank
CT041021/04102022KHZEMA	365	7,25	32 000,000	32 452,559	0,03%	BH Bank
CT041121/041122SOUSSE CORNICHE	365	7,24	121 000,000	122 113,651	0,12%	BH Bank
CT050121/050122SOUSSE CORNICHE	365	7,12	58 000,000	61 267,475	0,06%	BH Bank
CT050221/030222KELIBIA	363	7,15	51 000,000	53 637,469	0,05%	BH Bank
CT050321/040322HAMMAMET	364	7,23	50 000,000	52 392,833	0,05%	BH Bank
CT050321/070322LAOUINA	367	7,23	37 000,000	38 770,696	0,04%	BH Bank
CT050421/050422ENNASR	365	7,23	30 000,000	31 288,326	0,03%	BH Bank
CT050421/050422SOUKRA	365	7,23	399 000,000	416 134,743	0,41%	BH Bank
CT050521/050522SOUSSE HACHE	365	7,29	29 000,000	30 116,708	0,03%	BH Bank
CT050521/050522SOUSSE HACHED	365	7,25	10 000,000	10 382,959	0,01%	BH Bank
CT051021/05102022MANOUBA	365	7,25	50 000,000	50 699,178	0,05%	BH Bank
CT060421/060422LAOUINA	365	7,23	10 000,000	10 427,858	0,01%	BH Bank
CT060521/060522CHARGUIA	365	7,25	313 000,000	324 936,877	0,32%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT060521/060522SOUSSE HACHED	365	7,25	35 000,000	36 334,794	0,04%	BH Bank
CT060921/06092022BEJAOUI	365	7,26	50 000,000	50 930,871	0,05%	BH Bank
CT061021/06102022SOUSSEHACHED	365	7,25	24 000,000	24 331,792	0,02%	BH Bank
CT061221/06122022YASMINET	365	7,25	57 000,000	57 235,496	0,06%	BH Bank
CT070421/010422AVENUE DE CARTH	359	7,23	39 000,000	40 662,464	0,04%	BH Bank
CT070421/010422CHARGUIA	359	7,23	490 000,000	510 887,371	0,50%	BH Bank
CT070421/050422ENNASR	363	7,23	51 000,000	53 173,992	0,05%	BH Bank
CT070421/070422CARNOY	365	7,23	196 000,000	204 354,948	0,20%	BH Bank
CT070421/070422HAMMAMET	365	7,23	20 000,000	20 852,546	0,02%	BH Bank
CT070421/070422KALAA SGHIRA	365	7,23	599 000,000	624 533,746	0,61%	BH Bank
CT070421/070422SFAX BEJAOUI	365	7,23	306 000,000	319 043,950	0,31%	BH Bank
CT070521/090522LES JARDINS MEN	367	7,25	15 000,000	15 569,671	0,02%	BH Bank
CT071021/07102022CHARGUIA	365	7,25	20 000,000	20 273,315	0,02%	BH Bank
CT080421/080422ENNASR	365	7,23	119 000,000	124 053,790	0,12%	BH Bank
CT080621/080622BOUMHAL	365	7,25	10 000,000	10 328,931	0,01%	BH Bank
CT080621/080622CUN	365	7,25	20 000,000	20 657,863	0,02%	BH Bank
CT080621/080622SOUSSE HACHED	365	7,25	11 000,000	11 361,825	0,01%	BH Bank
CT081021/10102022CUN	367	7,25	99 000,000	100 337,178	0,10%	BH Bank
CT081021/10102022KELIBIA	367	7,25	130 000,000	131 755,890	0,13%	BH Bank
CT081021/10102022SIDIMANSOUR	367	7,25	7 000,000	7 094,548	0,01%	BH Bank
CT081121/08112022LAC2	365	7,24	300 000,000	302 570,696	0,30%	BH Bank
CT081221/08122022BEJAOUI	365	7,25	70 000,000	70 266,959	0,07%	BH Bank
CT090221/070222MEGRINE	363	7,15	50 000,000	52 554,411	0,05%	BH Bank
CT090321/090322EZZAHRA	365	7,23	25 000,000	26 180,570	0,03%	BH Bank
CT090321/090322LAOUINA	365	7,23	29 000,000	30 369,461	0,03%	BH Bank
CT091121/09112022CHARGUIA	365	7,24	20 000,000	20 168,206	0,02%	BH Bank
CT091221/09122022ALAINSAVARY	365	7,25	190 000,000	190 694,411	0,19%	BH Bank
CT091221/09122022CHARGUIA	365	7,25	35 000,000	35 127,918	0,03%	BH Bank
CT091221/09122022MGHIRA	365	7,25	50 000,000	50 182,740	0,05%	BH Bank
CT091221/09122022SOUSSEJAWHRA	365	7,25	38 000,000	38 138,882	0,04%	BH Bank
CT100221/100222HAMMAMET	365	7,15	456 000,000	479 224,767	0,47%	BH Bank
CT100221/100222MEGHIRA	365	7,15	20 000,000	21 018,630	0,02%	BH Bank
CT100321/100322SOUSSE HACHED	365	7,23	105 000,000	109 941,754	0,11%	BH Bank
CT100521/100522LAC2	365	7,25	400 000,000	415 000,548	0,41%	BH Bank
CT100521/100522SOUSSE RIADH	365	7,25	63 000,000	65 362,586	0,06%	BH Bank
CT101121/10112022ENNASER	365	7,24	20 000,000	20 165,032	0,02%	BH Bank
CT101121/101122LAC1	365	7,24	15 000,000	15 154,718	0,01%	BH Bank
CT101121/101122SOUSSE HACHED	365	7,24	96 000,000	96 792,155	0,09%	BH Bank
CT101221/12122022LAC1	367	7,25	31 000,000	31 108,373	0,03%	BH Bank
CT110221/110222AVENUE DE CARTH	365	7,15	11 000,000	11 558,522	0,01%	BH Bank
CT110221/110222BOUMHAL	365	7,15	3 000,000	3 152,324	0,00%	BH Bank
CT110221/110222MEGHIRA	365	7,15	28 000,000	29 421,694	0,03%	BH Bank
CT110221/110222SIDI DAOUED	365	7,15	169 000,000	177 580,940	0,17%	BH Bank
CT110321/110322HAMMAMET	365	7,23	70 000,000	73 283,410	0,07%	BH Bank
CT110321/110322LAC2	365	7,23	63 000,000	65 955,070	0,06%	BH Bank
CT111021/061022MENZAH 5	360	7,25	204 000,000	206 658,148	0,20%	BH Bank
CT111021/11102022MAHDIA	365	7,25	50 000,000	50 651,507	0,05%	BH Bank
CT120321/14032022LAOUINA	367	7,23	140 000,000	146 544,636	0,14%	BH Bank
CT120421/120422CUN	365	7,23	15 000,000	15 627,524	0,02%	BH Bank
CT120721/120722SFAX BEJAOUI	365	7,26	263 000,000	270 239,950	0,26%	BH Bank
CT121021/12102021HAMMEMSOUSSE	365	7,25	93 000,000	94 197,025	0,09%	BH Bank
CT121021/12102022MENCHIA	365	7,25	83 000,000	84 068,312	0,08%	BH Bank
CT121121/111122AVENUE DE CARTH	364	6,24	7 000,000	7 047,869	0,01%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT130421/130422ENNASR	365	7,23	30 000,000	31 250,294	0,03%	BH Bank
CT130421/130422MGHIRA	365	7,23	26 000,000	27 083,589	0,03%	BH Bank
CT130521/160522MEGHIRA	368	7,25	30 000,000	31 110,740	0,03%	BH Bank
CT131021/13102022BENAROUS	365	7,25	65 000,000	65 826,302	0,06%	BH Bank
CT131021/13102022LAOUINA	365	7,25	10 000,000	10 127,123	0,01%	BH Bank
CT131021/13102022SOUSSEHACHED	365	7,25	21 000,000	21 266,959	0,02%	BH Bank
CT140421/140422ENNASR	365	7,23	21 000,000	21 871,878	0,02%	BH Bank
CT140621/140622SFAX BJAOUI	365	7,25	300 000,000	309 581,918	0,30%	BH Bank
CT141021/14102022SOUSSECORNICH	365	7,25	98 000,000	99 247,322	0,10%	BH Bank
CT141221/141222HAMAM SOUSSE	365	7,25	31 000,000	31 088,669	0,03%	BH Bank
CT150121/130122GABES	363	7,12	250 000,000	263 693,808	0,26%	BH Bank
CT150221/150222ENNASR	365	7,15	38 000,000	39 905,622	0,04%	BH Bank
CT150221/150222MANOUBA	365	7,15	31 000,000	32 554,586	0,03%	BH Bank
CT150221/150222MGHIRA	365	7,15	64 000,000	67 209,469	0,07%	BH Bank
CT150321/15032022LAOUINA	365	7,23	25 000,000	26 156,800	0,03%	BH Bank
CT150321/15032022MGHIRA	365	7,23	31 000,000	32 434,432	0,03%	BH Bank
CT150321/150322CHOTTMERIEM	365	7,23	26 000,000	27 203,072	0,03%	BH Bank
CT150321/150322MANOUBA	365	7,23	20 000,000	20 925,440	0,02%	BH Bank
CT150421/180422SOUSSE HACHED	368	7,23	21 000,000	21 868,550	0,02%	BH Bank
CT151221/15122022BEJAOUI	365	7,25	256 000,000	256 691,550	0,25%	BH Bank
CT160221/160222LAOUINA	365	7,15	55 000,000	57 749,518	0,06%	BH Bank
CT160321/16032022HAMMAMET	365	7,23	100 000,000	104 611,354	0,10%	BH Bank
CT160421/180422HAMMAMET	367	7,23	99 000,000	103 078,909	0,10%	BH Bank
CT160421/180422SOUSSE HACHED	367	7,23	49 000,000	51 018,854	0,05%	BH Bank
CT161121/161122GROMBALIA	365	7,24	30 000,000	30 218,986	0,03%	BH Bank
CT161121/161122RADES	365	7,24	17 000,000	17 124,092	0,02%	BH Bank
CT161121/161122SOUSSE HACHED	365	7,24	10 000,000	10 072,995	0,01%	BH Bank
CT161221/16122022HAMMAMSOUSSE	365	7,25	149 000,000	149 378,827	0,15%	BH Bank
CT161221/16122022MGHIRA	365	7,25	20 000,000	20 050,850	0,02%	BH Bank
CT161221/161222ENNASR	365	7,25	153 000,000	153 388,998	0,15%	BH Bank
CT170221/170222CHARGUIA	365	7,15	11 000,000	11 548,180	0,01%	BH Bank
CT170221/170222SOUSSE HACHED	365	7,15	40 000,000	41 993,381	0,04%	BH Bank
CT170321/170322SOUSSE CORNICHE	365	7,23	77 000,000	80 538,540	0,08%	BH Bank
CT170521/170522KELIBIA	365	7,25	300 000,000	310 916,712	0,30%	BH Bank
CT170521/170522MONASTIR 1	365	7,25	400 000,000	414 555,617	0,41%	BH Bank
CT170521/170522SOUKRA	365	7,25	428 000,000	443 574,510	0,43%	BH Bank
CT170521/190522LAC1	367	7,25	60 000,000	62 183,342	0,06%	BH Bank
CT170821/170822ENNASR1	365	7,29	95 000,000	97 079,547	0,10%	BH Bank
CT171121/171122GROMBALIA	365	7,24	95 000,000	95 678,378	0,09%	BH Bank
CT180221/170222CHARGUIA	364	7,15	46 000,000	48 285,179	0,05%	BH Bank
CT180221/180222SOUSSE HACHED	365	7,15	103 000,000	108 116,814	0,11%	BH Bank
CT180521/180522BOUMHAL	365	7,25	67 000,000	69 427,419	0,07%	BH Bank
CT180621/200622LAC 1	367	7,25	400 000,000	412 521,644	0,40%	BH Bank
CT181121/181122KHEIREDDINE	365	7,24	15 000,000	15 104,732	0,01%	BH Bank
CT190121/190122CHARGUIA	365	7,12	73 000,000	76 953,024	0,08%	BH Bank
CT190221/180222LAOUINA	364	7,15	93 000,000	97 605,462	0,10%	BH Bank
CT190321/180322CHARGUIA	364	7,23	57 000,000	59 601,374	0,06%	BH Bank
CT190421/190422CARNOY	365	7,23	150 000,000	156 108,854	0,15%	BH Bank
CT190421/190422CHARGUIA	365	7,23	60 000,000	62 443,542	0,06%	BH Bank
CT190421/190422CUN	365	7,23	60 000,000	62 443,542	0,06%	BH Bank
CT190521/190522HAMAM SOUSSE	365	7,25	9 000,000	9 324,641	0,01%	BH Bank
CT190521/190522JEMMAL	365	7,25	120 000,000	124 328,548	0,12%	BH Bank
CT191021/19102022AVENUECARTHAG	365	7,25	25 000,000	25 293,973	0,02%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT191021/19102022GROMBALIA	365	7,25	69 000,000	69 811,364	0,07%	BH Bank
CT191021/19102022SOUSSEHACHED	365	7,25	70 000,000	70 823,123	0,07%	BH Bank
CT191021/19102022SOUSSEHACHED2	365	7,25	52 000,000	52 611,463	0,05%	BH Bank
CT191121/18112022MONASTIR	364	7,24	48 000,000	48 327,526	0,05%	BH Bank
CT191121/181122GROMBALIA	364	7,24	110 000,000	110 750,580	0,11%	BH Bank
CT191121/21112022CUN	367	7,24	279 000,000	280 903,743	0,28%	BH Bank
CT191121/21112022ENNASR	367	7,24	27 000,000	27 184,234	0,03%	BH Bank
CT200121/200122KALAA SOGHRA	365	7,12	54 000,000	56 915,728	0,06%	BH Bank
CT200121/200122SFAX BEJAOUI	365	7,12	200 000,000	210 798,992	0,21%	BH Bank
CT200421/200422ENNASR 1	365	7,23	25 000,000	26 014,181	0,03%	BH Bank
CT200421/200422SFAX BEJAOUI	365	7,23	100 000,000	104 056,723	0,10%	BH Bank
CT200421/200422SOUSSE RIADH	365	7,23	92 000,000	95 732,186	0,09%	BH Bank
CT200521/200522MGHIRA	365	7,25	59 000,000	61 118,827	0,06%	BH Bank
CT201021/20102022MENZAH5	365	7,25	173 000,000	175 006,800	0,17%	BH Bank
CT210221/210122BOUMHAL	365	7,12	75 000,000	79 037,918	0,08%	BH Bank
CT210521/230522SOUSSE RIADH	367	7,25	206 000,000	213 365,206	0,21%	BH Bank
CT210521/240522CHOTT MERIEM	368	7,25	30 000,000	31 072,602	0,03%	BH Bank
CT211021/17102022CHARGUIA	361	7,25	30 000,000	30 338,466	0,03%	BH Bank
CT211021/19102022ENNASR	363	7,25	96 000,000	97 098,346	0,10%	BH Bank
CT211021/19102022MGHIRA	363	7,25	36 000,000	36 411,879	0,04%	BH Bank
CT211021/21102022CUN	365	7,25	15 000,000	15 171,617	0,01%	BH Bank
CT211021/21102022MANOUBA	365	7,25	52 000,000	52 594,937	0,05%	BH Bank
CT220121/200122ENNASR	363	7,12	20 000,000	21 073,657	0,02%	BH Bank
CT220121/200122SOUSSE HACHED	363	7,12	10 000,000	10 536,829	0,01%	BH Bank
CT220221/220222CHARGUIA	365	7,15	19 000,000	19 931,968	0,02%	BH Bank
CT220421/220422ENNASR	365	7,23	44 000,000	45 771,014	0,04%	BH Bank
CT220421/220422HAMAM SOUSSE	365	7,23	21 000,000	21 845,256	0,02%	BH Bank
CT220421/220422SOUSSE HACHED	365	7,23	18 000,000	18 724,506	0,02%	BH Bank
CT221021/20102022BOUMHEL	363	7,25	9 000,000	9 101,540	0,01%	BH Bank
CT221021/20102022ENNASER	363	7,25	29 000,000	29 327,183	0,03%	BH Bank
CT221021/20102022SFAXCHAKER1	363	7,25	56 000,000	56 631,802	0,06%	BH Bank
CT221121/221122GROMBALIA	365	7,24	100 000,000	100 634,740	0,10%	BH Bank
CT221121/221122LAC1	365	7,24	20 000,000	20 126,948	0,02%	BH Bank
CT230221/230222SOUSSE RIADH	365	7,15	80 000,000	83 911,540	0,08%	BH Bank
CT230421/250422RADES	367	7,23	18 000,000	18 721,653	0,02%	BH Bank
CT230621/230622SFAX BEJAOUI	365	7,25	151 000,000	155 606,948	0,15%	BH Bank
CT230721/26072022CHARGUIA	368	7,26	200 000,000	205 155,594	0,20%	BH Bank
CT231121/231122ETTADHAMEN	365	7,24	90 000,000	90 556,984	0,09%	BH Bank
CT240221/230222ENNASR	364	7,15	30 000,000	31 462,126	0,03%	BH Bank
CT240221/240222JARDINS DEL MEN	365	7,15	30 000,000	31 462,126	0,03%	BH Bank
CT240221/240222LAOUINA	365	7,15	35 000,000	36 705,814	0,04%	BH Bank
CT240221/240222MGHIRA	365	7,15	33 000,000	34 608,338	0,03%	BH Bank
CT250121/250122ENNASR	365	7,12	50 000,000	52 660,734	0,05%	BH Bank
CT250221/250222CHARGUIA 1	365	7,15	20 000,000	20 971,617	0,02%	BH Bank
CT250221/250222SFAX SIDI MANSO	365	7,15	6 000,000	6 291,485	0,01%	BH Bank
CT251021/25102022LAC2	365	7,25	197 000,000	199 128,679	0,20%	BH Bank
CT251121/250222LAC2	92	7,24	300 000,000	301 761,402	0,30%	BH Bank
CT251121/251122SFAX BEJAOUI	365	7,24	100 000,000	100 587,134	0,10%	BH Bank
CT260221/250222BARDO	364	7,15	21 000,000	22 016,906	0,02%	BH Bank
CT260221/280222KHEIREDDINE	367	7,23	19 000,000	19 930,353	0,02%	BH Bank
CT260321/250322CHARGUIA	364	7,23	73 000,000	76 250,608	0,07%	BH Bank
CT260421/280422LES JARDINS MEN	367	7,23	20 000,000	20 792,329	0,02%	BH Bank
CT260521/230522MANOUBA	362	7,25	24 000,000	24 839,014	0,02%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT260521/240522CHOTT MERIEM	363	7,25	26 000,000	26 908,931	0,03%	BH Bank
CT260521/260522AVENUE DE CARTH	365	7,25	10 000,000	10 349,589	0,01%	BH Bank
CT260521/260522CHARGUIA	365	7,25	76 000,000	78 656,877	0,08%	BH Bank
CT261121/25112022SOUSSEHACHED	364	7,24	53 000,000	53 302,771	0,05%	BH Bank
CT270121/270122ENNASR 2	365	7,12	210 000,000	221 109,541	0,22%	BH Bank
CT270421/270422KALAA SOGHRA	365	7,23	213 000,000	221 404,548	0,22%	BH Bank
CT270521/260522JARDINS DE CART	364	7,25	300 000,000	310 440,000	0,30%	BH Bank
CT270521/270522CUN	365	7,25	116 000,000	120 036,800	0,12%	BH Bank
CT270721/270722LAOUINA	365	7,26	39 000,000	39 980,518	0,04%	BH Bank
CT270921/27092022BEJAOUI	365	7,26	50 000,000	50 763,792	0,05%	BH Bank
CT280521/270522ENNASR	364	7,25	52 000,000	53 801,337	0,05%	BH Bank
CT280521/300522HAMMAM SOUSSE	367	7,25	22 000,000	22 762,104	0,02%	BH Bank
CT280521/300522HAMMAMET	367	7,25	100 000,000	103 464,110	0,10%	BH Bank
CT281021/281022CHARGUIA	365	7,25	400 000,000	404 131,507	0,40%	BH Bank
CT290121/240122ENNASR	360	7,15	20 000,000	21 056,241	0,02%	BH Bank
CT290121/280122BOUMHAL	364	7,12	10 000,000	10 525,905	0,01%	BH Bank
CT290121/280122HAMMAMET	364	7,12	140 000,000	147 362,666	0,14%	BH Bank
CT290121/280122SFAXBEJAOUI	364	7,12	100 000,000	105 259,046	0,10%	BH Bank
CT290321/290322MEDENINE	365	7,23	220 000,000	229 691,766	0,23%	BH Bank
CT290421/290422CUN	365	7,23	279 000,000	289 920,350	0,28%	BH Bank
CT290421/290422ENNASR	365	7,23	116 000,000	120 540,361	0,12%	BH Bank
CT290421/290422MGHIRA	365	7,23	50 000,000	51 957,052	0,05%	BH Bank
CT290921/29092022BEJAOUI	365	7,26	154 000,000	156 303,469	0,15%	BH Bank
CT290921/29092022LAOUINA	365	7,26	38 000,000	38 568,388	0,04%	BH Bank
CT300421/290422LAOUINA	364	7,25	41 000,000	42 602,707	0,04%	BH Bank
CT301121/29112022ENNASER	364	7,24	300 000,000	301 523,375	0,30%	BH Bank
CT301121/30112022ENNASER	365	7,24	43 000,000	43 218,350	0,04%	BH Bank
CT301121/30112022ETTADHAMEN	365	7,24	36 000,000	36 182,805	0,04%	BH Bank
CT301121/30112022JARDINDECARTH	365	7,24	70 000,000	70 355,454	0,07%	BH Bank
CT310321/310322SUCCURSALE 2	365	7,23	62 000,000	64 711,666	0,06%	BH Bank
<b>Total</b>			<b>21 682 000,000</b>	<b>22 364 639,794</b>	<b>21,92%</b>	

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **574 288** Dinars pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 contre **648 089** Dinars pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts des comptes à terme*	293 540	1 037 016	217 962	907 361
Intérêts des pensions livrés	23 731	23 731	0	0
Intérêts des bons de caisse*	30 082	251 302	43 026	43 026
Intérêts des billets de trésorerie	18 229	53 404	0	24 081
Intérêts des certificats de dépôt	208 706	1 366 356	387 102	850 707
<b>Total</b>	<b>574 288</b>	<b>2 731 809</b>	<b>648 089</b>	<b>1 825 174</b>

(\*) Les chiffres comparatifs se rapportant à l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de comparaison.

### 3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **86** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Titres de créance échus*	86	100 085
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100 085</b>

(\*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « *SERVICOM 2016* », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassés parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

### 3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capital au 1<sup>er</sup> Janvier</b>		
Montant	100 625 451	78 496 735
Nombre de titres	1 017 866	795 431
Nombre d'actionnaires	1 045	972
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (Nominal)	69 715 500	91 050 100
Régul. des sommes non distribuables	-814 469	-1 111 599
Nombre de titres émis	697 155	910 501
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (Nominal)	74 032 600	68 806 600
Régul. des sommes non distribuables	-859 998	-833 853
Nombre de titres rachetés	740 326	688 066
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-269 795	148 987
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	276 653	13 974
Frais de négociation des titres	-1 259	0
<b>Capital au 31 Décembre</b>		
Montant	96 359 478	100 625 451
Nombre de titres	974 695	1 017 866
Nombre d'actionnaires	962	1 045

### 3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **147 297** Dinars contre **153 627** Dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	146 107	152 437
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
<b>Total</b>	<b>147 297</b>	<b>153 627</b>

### 3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **441 168** Dinars contre **440 022** Dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Jetons de présence	14 985	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 154	383 154
Etat retenues à la source	17	26
Honoraires commissaire aux comptes	32 822	30 855
Redevances CMF à payer	8 983	9 456
TCL à payer	1 013	1 355
Autres rémunérations	194	176
<b>Total</b>	<b>441 168</b>	<b>440 022</b>

### 3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 190** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BH BANK, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculé conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,55% TTC de l'actif net quotidien applicable depuis le 18 septembre 2020 (0,45% TTC auparavant).

La charge de gestion pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 s'élève à **146 427** Dinars contre **152 753** Dinars pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	146 107	606 038	152 437	470 786
Rémunération du dépositaire	320	1 190	316	1 190
<b>Total</b>	<b>146 427</b>	<b>607 228</b>	<b>152 753</b>	<b>471 976</b>

### 3-10 Autres charges

Ce poste enregistre principalement la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent à **40 948** Dinars pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 contre **42 581** Dinars pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevances CMF	26 565	110 189	27 716	97 617
Honoraires commissaire aux comptes	6 352	25 837	6 567	26 125
Jetons de présence	3 777	14 985	3 751	15 000
Rémunération du Directeur Général	513	2 018	505	2 117
Contribution Sociale de Solidarité	0	200	0	200
TCL	3 741	15 352	4 045	14 577
Autres charges	0	17	-2	0
<b>Total</b>	<b>40 948</b>	<b>168 598</b>	<b>42 581</b>	<b>155 636</b>

# SICAV BH CAPITALISATION

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021 AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **18 467 247**, un actif net de D : **18 076 648** et un bénéfice de la période de D : **257 461** .

### **Responsabilité de la Direction**

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 Décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

### **Paragraphe d'observations**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- 1- Afin de se conformer aux dispositions de la note 2.1. (c), votre société a adopté la méthode d'abonnement des intérêts courus, estimés, sur les dépôts à vue à compter du 28/11/2021. A ce titre, les intérêts courus constatés au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, s'élèvent à 1 520 dinars.

Par ailleurs, le 4<sup>ème</sup> trimestre a supporté les agios créditeurs relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour un montant de 3 605 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Vérifications spécifiques**

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 47,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,20% du total des actifs ont dépassé le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la clôture de la période 38,82% de l'actif total se situant en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 27 Janvier 2022

**Le commissaire aux comptes :**  
**ProAudit**

**BILAN**  
**au 31 Décembre 2021**  
 (unité : TND)

<u><b>ACTIF</b></u>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>8 825 736</b>	<b>5 046 844</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		556 556	534 100
b- Obligations et valeurs assimilées		8 269 180	4 512 744
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>9 639 443</b>	<b>3 932 064</b>
a- Placements monétaires	<b>3 - 2</b>	<b>9 235 832</b>	3 007 241
b- Disponibilités		403 611	924 823
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 3</b>	<b>2 068</b>	<b>840</b>
<b>AC 4 - Autres Placements</b>		-	<b>3 110 687</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 467 247</b>	<b>12 090 435</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 4</b>	37 190	23 567
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 5</b>	353 409	466 056
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>390 599</b>	<b>489 623</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 6</b>	<b>17 180 303</b>	<b>10 963 822</b>
<b>CP- 2 Sommes capitalisables</b>		<b>896 345</b>	<b>636 990</b>
<b>a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)</b>	<b>3 - 7</b>	-	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
<b>b- Sommes capitalisables de la période</b>		896 345	636 990
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 076 648</b>	<b>11 600 812</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>18 467 247</b>	<b>12 090 435</b>

(\*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

**ETAT DE RESULTAT**  
Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021  
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/10/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</i>	<i>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
	<b>Notes</b>				
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>4-1</b>	<b>136 256</b>	<b>432 442</b>	<b>63 139</b>	<b>233 209</b>
a- Dividendes		-	17 645	-	23 985
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		136 256	414 797	63 139	209 224
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-2</b>	<b>153 971</b>	<b>480 868</b>	<b>66 312</b>	<b>167 184</b>
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>290 227</b>	<b>913 310</b>	<b>129 451</b>	<b>400 393</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-3</b>	<b>37 191</b>	<b>127 587</b>	<b>19 695</b>	<b>46 931</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>253 036</b>	<b>785 723</b>	<b>109 756</b>	<b>353 462</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>	<b>4-4</b>	<b>16 535</b>	<b>136 312</b>	<b>23 279</b>	<b>23 279</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-5</b>	<b>18 168</b>	<b>55 240</b>	<b>6 893</b>	<b>24 683</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>251 403</b>	<b>866 795</b>	<b>126 142</b>	<b>352 058</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>20 848</b>	<b>29 550</b>	<b>143 048</b>	<b>284 932</b>
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>272 251</b>	<b>896 345</b>	<b>269 190</b>	<b>636 990</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>(20 848)</b>	<b>(29 550)</b>	<b>(143 048)</b>	<b>(284 932)</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		6 058	(2 310)	3 259	(14 106)
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	7 239	3 236	2 097
* Frais de négociation des titres		-	(1 259)	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>257 461</b>	<b>870 465</b>	<b>132 637</b>	<b>340 049</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité en TND)

	<i>Période du</i> <i>01/10/2021</i> <i>au</i> <i>31/12/2021</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2021</i> <i>au</i> <i>31/12/2021</i>	<i>Période du</i> <i>01/10/2020</i> <i>au</i> <i>31/12/2020</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2020</i> <i>au</i> <i>31/12/2020</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>257 461</u></b>	<b><u>870 465</u></b>	<b><u>132 637</u></b>	<b><u>340 049</u></b>
a- Résultat d'exploitation	251 403	866 795	126 142	352 058
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	6 058	(2 310)	3 259	(14 106)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-	7 239	3 236	2 097
d- Frais de négociation des titres	-	(1 259)	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	-	-
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>				
<b>a- Souscriptions</b>	<b>5 227 737</b>	<b>23 096 733</b>	<b>5 300 167</b>	<b>9 156 656</b>
* Capital	15 156 100	68 210 400	16 084 500	27 951 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(11 018 362)	(46 493 774)	(11 050 213)	(19 204 478)
* Régularisation des sommes capitalisables	1 089 999	1 380 107	265 880	409 934
<b>b- Rachats</b>	<b>4 105 845</b>	<b>17 491 361</b>	<b>2 304 102</b>	<b>2 374 397</b>
* Capital	11 830 900	51 385 900	6 967 800	7 185 800
* Régularisation des sommes non capitalisables	(8 548 621)	(34 999 511)	(4 786 530)	(4 936 405)
* Régularisation des sommes capitalisables	823 566	1 104 972	122 832	125 002
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 379 353</b>	<b>6 475 837</b>	<b>3 128 702</b>	<b>7 122 308</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>				
a- En début de période	16 697 296	11 600 812	8 472 110	4 478 504
b- En fin de période	18 076 649	18 076 649	11 600 812	11 600 812
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a- En début de période	485 185	350 192	259 025	142 538
b- En fin de période	518 437	518 437	350 192	350 192
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>34,868</b>	<b>34,868</b>	<b>33,127</b>	<b>33,127</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,24%</b>	<b>5,26%</b>	<b>5,10%</b>	<b>5,43%</b>

## **Notes aux états financiers trimestriels**

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

### **PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION**

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

#### **1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

#### **2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### 2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3- Note sur le bilan :

### 3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2021	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>Obligations et valeurs assimilées :</b>		<b>7 984 623</b>	<b>8 269 180</b>	<b>44,78%</b>	<b>45,75%</b>	
<b>Titres émis par le Trésor :</b>		<b>3 000 000</b>	<b>3 063 438</b>	<b>16,59%</b>	<b>16,95%</b>	
EMP NAT T1 2021 CAT B	5 000	500 000	517 745	2,80%	2,86%	
EMP NAT 21 T2 CB	15 000	1 500 000	1 537 032	8,32%	8,50%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	10 000	1 000 000	1 008 661	5,46%	5,58%	
<b>Titres émis par des sociétés :</b>		<b>4 984 623</b>	<b>5 205 742</b>	<b>28,19%</b>	<b>28,80%</b>	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	4 000	320 000	334 890	1,81%	1,85%	AA+
AMEN BANK SUB 2020-03	6 300	630 000	670 905	3,63%	3,71%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	99 820	101 261	0,55%	0,56%	
AMEN BANK SUB 2021-1	4 000	400 000	419 263	2,27%	2,32%	
ATB SUB 2017	2 500	200 000	210 601	1,14%	1,17%	

ATL SUB 2017	3 000	180 000	182 400	0,99%	1,01%	BB
BH 2009	5 000	115 003	115 017	0,62%	0,64%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	60 000	62 771	0,34%	0,35%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	550	33 000	34 693	0,19%	0,19%	
BNA SUB 2017-1	1 000	60 000	62 184	0,34%	0,34%	
BNA SUB 2018-1 TV	16 670	666 800	684 124	3,70%	3,78%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	180 000	190 157	1,03%	1,05%	
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 253	0,22%	0,23%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	2 000	140 000	140 870	0,76%	0,78%	BBB-
HL 2017-3	3 000	240 000	254 755	1,38%	1,41%	BB
HL 2020-02	2 000	160 000	161 821	0,88%	0,90%	BB-
HL 2020-03	3 000	300 000	322 824	1,75%	1,79%	BB+
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	4 000	320 000	339 147	1,84%	1,88%	
TL 2017-1	3 000	180 000	186 401	1,01%	1,03%	BBB+
TLF SUB 2020	3 000	300 000	322 713	1,75%	1,79%	BB+
TLF SUB 2021	3 000	300 000	304 188	1,65%	1,68%	BB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	60 000	63 504	0,34%	0,35%	
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>554 764</b>	<b>556 556</b>	<b>3,01%</b>	<b>3,08%</b>	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	3 412	554 764	556 556	3,01%	3,08%	
<b>Total Général</b>		<b>8 539 387</b>	<b>8 825 736</b>	<b>47,79%</b>	<b>48,82%</b>	

### 3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **9 235 832** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% Actif	Emetteur
CD301221/090122LAOUINA(7,25%,10J)	499 196	499 357	2,70%	BH BANK
CD231221/020122MEDENINE (7,25%,283J)	499 196	499 920	2,71%	BH BANK
CD171221/160422BLE(8,5%,120J)	488 979	490 357	2,66%	BH BANK
CD171221/160422BHL(8,5%,120J)	977 958	980 712	5,31%	BH LEASING
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>2 465 329</b>	<b>2 470 346</b>	<b>13,38%</b>	
CT010221/010222CUN(7,15%,365J)	100 000	105 234	0,57%	BH BANK
CT030221/030222ENNASR(7,15%,365j)	140 000	147 284	0,80%	BH BANK
CT040221/040222ENNASR(7,15%,365J)	400 000	420 749	2,28%	BH BANK
CT120221/110222MEGRINE(7,15%,364J)	74 000	77 746	0,42%	BH BANK
CT040321/040322ENNASR(7,23%,365j)	39 000	40 873	0,22%	BH BANK
CT150321/150322LAOUINA+(7,23%,365J)	150 000	156 941	0,85%	BH BANK
CT290321/290322MEDNINE(7,23%,365J)	119 000	124 242	0,67%	BH BANK
CT310321/010422MEDENINE(7,23%,366J)	55 000	57 406	0,31%	BH BANK
CT060421/050422CHARGUIA(7,23%,364J)	386 000	402 515	2,18%	BH BANK

CT140421/140422CUN(7,23%,366J)	200 000	208 304	1,13%	BH BANK
CT150421/150422SFAX LAFRANE(7,23%,365J)	39 000	40 613	0,22%	BH BANK
CT200421/200422ENNASR(7,23%,365J)	50 000	52 028	0,28%	BH BANK
CT260421/260422CUN(7,23%,365J)	183 000	190 250	1,03%	BH BANK
CT260421/260422ENNASR(7,23%,365J)	632 000	657 038	3,56%	BH BANK
CT040521/040522CUN(7,25%,365J)	20 000	20 769	0,11%	BH BANK
CT050521/050522ENNASR(7,25%,365J)	80 000	83 064	0,45%	BH BANK
CT050521/050522LAOUINA(7,25%,365J)	137 000	142 247	0,77%	BH BANK
CT070521/060522LAOUINA(7,25%,364J)	400 000	415 191	2,25%	BH BANK
CT110521/110522CHARGUIA(7,25%,365J)	272 000	282 157	1,53%	BH BANK
CT190521/190522LAOUINA(7,25%,365J)	400 000	414 428	2,24%	BH BANK
CT280521/300522CUN(7,25%,367J)	55 000	56 905	0,31%	BH BANK
CT310521/310522LAOUINA(7,25%,365J)	116 000	119 963	0,65%	BH BANK
CT070621/070622MEDENINE(7,25%,365J)	58 000	59 917	0,32%	BH BANK
CT270821/26082022LAOUINA(7,29%,364J)	150 000	153 044	0,83%	BH BANK
CT091121/09112022ENNASR(7,24%,365J)	36 000	36 303	0,20%	BH BANK
CT101121/101122MEGRINE(7,24%,365J)	99 000	99 817	0,54%	BH BANK
CT111121/111122ENNASR(7,24%,365J)	150 000	151 214	0,82%	BH BANK
CT121021/12102022LAOUINA(7,25%,365J)	62 000	62 798	0,34%	BH BANK
CT121121/111122ENNASR(7,24%,364J)	105 000	105 833	0,57%	BH BANK
CT131021/13102022ENNASR(7,25%,365J)	50 000	50 636	0,27%	BH BANK
CT131221/13122022LAOUINA(7,25%,365J)	300 000	300 906	1,63%	BH BANK
CT151021/17102022ENNASR(7,25%,367J)	60 000	60 744	0,33%	BH BANK

CT161121/151122CHARGUIA(7,24%,364J)	32 000	32 234	0,17%	BH BANK
CT191121/181122CUN(7,24%,364J)	18 000	18 123	0,10%	BH BANK
CT191121/181122SIDIDAOUED(7,24%,364J)	44 000	44 300	0,24%	BH BANK
CT211021/211022ENNASR 1(7,25%,365J)	340 000	343 890	1,86%	BH BANK
CT221021/20102022SIDIDAOUED(7,25%,353J)	120 000	121 354	0,66%	BH BANK
CT231121/23112022LAOUINA(7,24%,365J)	210 000	211 300	1,14%	BH BANK
CT301121/29112022ENNASR(7,24%,364J)	300 000	301 523	1,63%	BH BANK
CT031221/02122022CUN(7,25%,61J)	200 000	200 922	1,09%	BH BANK
CT011221/01122022CUN(7,25%,365J)	30 000	30 148	0,16%	BH BANK
CT011121/011122SFAX LAFRANE(7,24%,365J)	139 000	140 343	0,76%	BH BANK
CT121121/111122CUN(7,24%,364J)	24 000	24 190	0,13%	BH BANK
<b>Compte à Terme</b>	<b>6 574 000</b>	<b>6 765 486</b>	<b>36,64%</b>	
<b>Total</b>	<b>9 039 329</b>	<b>9 235 832</b>	<b>50,01%</b>	

### 3-3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **2 068** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances	548	548
Agios Créditeurs à encaisser	1 520	292
<b>Total</b>	<b>2 068</b>	<b>840</b>

### 3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **37 190** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	24 793	13 130
Rémunération du distributeur à payer	4 959	4 175
Rémunération du dépositaire à payer	7 438	6 262
<b>Total</b>	<b>37 190</b>	<b>23 567</b>

### 3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à **353 409** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Solde des souscriptions/Rachats	102 050	215 708
Jetons de présence	11 250	5 664
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 647	1 033
Etat retenues à la source	17	26
Honoraires CAC à payer	12 499	13 812
Rémunération du Directeur Général	167	176
TCL à payer	1 000	140
Autres créditeurs	5 103	5 103
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	-	4 718
<b>Total</b>	<b>353 409</b>	<b>466 056</b>

(\*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2020 encaissés le 15/12/2020 et dont la période de souscription a été clôturée le 29/01/2021

### 3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31-12-2020</b>	
Montant	10 963 822
Nombre de titres	350 192
Nombre d'actionnaires	196

<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant (en nominal)	68 210 400
Nombre de titres émis	682 104
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant (en nominal)	(51 385 900)
Nombre de titres rachetés	(513 859)
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 310)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	7 239
Frais de négociation de titre	(1 259)
Résultat incorporé à la VL (*)	636 990
Régularisation du résultat incorporé à la VL	306 033
Régularisation des sommes non capitalisables	(11 554 712)
<b><u>Capital au 31-12-2021</u></b>	
Montant	17 180 303
Nombre de titres	518 437
Nombre d'actionnaires	255

(\*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2021

### 3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-12-2021 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	352 058	284 932	306 033	943 023
Exercice en cours	866 795	-	29 550	896 345

(\*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

### 4 - Note sur l'état de résultat :

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 la somme de **136 256** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du			
	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Dividendes	-	17 645	-	23 985
Revenus des obligations & valeurs assimilées	136 256	414 797	63 139	209 224
<b>Total</b>	<b>136 256</b>	<b>432 442</b>	<b>63 139</b>	<b>233 209</b>

#### 4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 la somme de **153 971** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus de certificats de dépôt (Potentiel)	(27 304)	5 017	(500)	1 505
Revenus de certificats de dépôt (Echus)	96 573	221 153	34 804	112 486
Revenus de certificats de dépôt (Report)	-	(1 505)	-	-
Intérêts sur comptes à terme (Potentiel)	79 577	191 486	(3 738)	2 993
Intérêts sur comptes à terme (Echus)	-	59 936	35 746	47 695
Intérêts sur comptes à terme (Report)	-	(2 993)	-	-
Intérêts sur Dépôts à vue (Echus) (*)	3 605	6 254	-	2 505
Intérêts sur Dépôts à vue (Potentiel)	1 520	1 520		
<b>Total</b>	<b>153 971</b>	<b>480 868</b>	<b>66 312</b>	<b>167 184</b>

(\*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

#### 4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 à **37 191** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire (a)	24 794	85 058	13 130	30 691
Rémunération du dépositaire	7 438	25 517	3 939	9 744
Rémunération du distributeur	4 959	17 012	2 626	6 496
<b>Total</b>	<b>37 191</b>	<b>127 587</b>	<b>19 695</b>	<b>46 931</b>

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.

#### 4-4 Note sur les autres produits :

Les autres produits totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 la somme de **16 535** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au 31/12/2021	au 31/12/2021	au 31/12/2020	au 31/12/2020
Revenus de Bons caisse (Potentiel)	(141 074)	-	23 279	23 279
Revenus de bons de caisses (Report)	-	(23 279)	-	-
Revenus de bons de caisses (Echus)	157 609	159 591	-	-
<b>Total</b>	<b>16 535</b>	<b>136 312</b>	<b>23 279</b>	<b>23 279</b>

#### 4-5 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 à **18 168** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au 31/12/2021	au 31/12/2021	au 31/12/2020	au 31/12/2020
Redevances CMF	4 959	17 012	2 626	6 496
Honoraires commissaires aux comptes	3 174	11 001	2 484	9 882
Jetons de présence	6 042	16 836	1 209	4 809
Rémunération du Directeur Général (*)	489	1 990	505	2 118
TCL	3 504	8 189	-	1 058
Autres charges	-	12	69	120
Contribution sociale de solidarité	-	200	-	200
<b>Total</b>	<b>18 168</b>	<b>55 240</b>	<b>6 893</b>	<b>24 683</b>

(\*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

#### 5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net soit :  $37\,191 / 19\,689\,211 = 0,19\%$
- Autres charges / actif net soit :  $18\,168 / 19\,689\,211 = 0,09\%$

#### 6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette

rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
  - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
  - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.